



CER
C'EST RÉUSSIR

550
ÉCOLES DE
CONDUITE



WWW.CER.ASSO.FR f @

Permis bateau option eaux intérieures

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements
39 Formations
1 700 voitures
200 000 élèves formés
2 000 professionnels
60 poids lourds
450 véhicules 2 roues

Contact :

05.56.12.17.53
pistecer@orange.fr

DUREE DE LA FORMATION

Minimum de 5 heures de théorie et de 2 heures de conduite effective à la barre

LIEU DE LA FORMATION

Notre piste privée
163 avenue du 11 novembre
33290 Blanquefort

DATES

Nous consulter

TARIF : 299.00 €

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le permis bateau eaux intérieures, permet la navigation sur des bateaux à moteur, bateaux électriques de moins de 20 mètres et jet ski, d'une puissance de plus de 6CV.

Les caractéristiques de l'option eaux intérieure :

- Longueur du bateau inférieure à 20 mètres
- Navigation possible de jour comme de nuit

Attention : si la puissance de l'appareil propulsif est inférieure à 4,5 kW (ou 6 ch), aucun permis n'est exigé pour piloter un bateau de plaisance à moteur.

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Déroulement de la formation

- **La théorie**

Nombre d'heures minimum obligatoire en théorie = 5 heures

Examen théorique organisé par l'administration

NB : Une seule formation pratique valable pour l'option côtière et eaux intérieures. Si vous avez déjà l'option côtière, inutile de refaire la formation. Seule la formation théorique sera effectuée.

- **La pratique**

Nombre d'heures minimum obligatoire en pratique = 2 heures + 1h30 de pratique collective.

Pas d'examen pratique : la formation est directement validée par le formateur. La formation pratique peut être débutée avant l'obtention de l'examen théorique.

Déroulement de l'examen

Il n'y a pas d'examen pratique, la formation est directement validée par le formateur. Cependant il y a un examen théorique :

- QCM
- 30 questions
- 5 erreurs admises

CER
C'EST RÉUSSIR



Permis bateau option eaux intérieures

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 16 ans minimum
- Toute personne qui souhaite naviguer sur les domaines maritimes et les lacs.

RESULTATS ATTENDUS

- Obtention du permis de conduire de la catégorie (sanction visée) : Permis bateau eaux maritimes

ENCADREMENT

Un formateur qualifié et diplômé pour le permis plaisance

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes et jeunes adultes
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Bateaux adaptés à l'enseignement et conforme à la réglementation en vigueur tant sur sa construction que sur son équipement
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

SANCTION DE LA FORMATION

- Obtention du permis de conduire de la catégorie (sanction visée) : Permis bateau eaux maritimes